



**DELIBERATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS MORCENAI  
SEANCE DU 03 AVRIL 2024**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 17</b>
<b>Délégués Excusés : 3</b>	<b>dont Pouvoir : 3</b>
<b>Délégués absents : 2</b>	
<b>Votants : 20</b>	

**Date convocation : 21 MARS 2024**

**Secrétaire de Séance : Hélène COUSSEAU**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 21 mars 2024.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Paul CARRERE) - Anaïs CADIS - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) Claude LABORDE – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU – Michel DOURTHE — Martine GASTON - Jean-Luc DUBROCA (+ pouvoir de Didier PLANCKE) – Nicole DUCOUT – Frédéric PRADERE – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

**Absents avant donné pouvoir :**

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY  
Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN  
Didier PLANCKE a donné pouvoir à Jean-Luc DUBROCA

**Absent :** Yannick VILLATORO - Luc SCOGNAMIGLIO

**N° 53 /2024**

**Objet : Vote du budget primitif 2024 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais : Budget Principal, ZAE Morcenx-La-Nouvelle (Massip, Cantegrit )**



N° 53 /2024

**Objet : Vote du budget primitif 2024 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais : Budget Principal, ZAE Morcenx-La-Nouvelle (Massip, Cantegrit)**

Après avis de la Commission des Finances du 08/02/2024, et considérant le débat d'orientation budgétaire du 06/03/2024, précédant le vote du Budget.

Monsieur le Président donne lecture des Budget Primitifs de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, reports compris, et de ses budgets annexes ZAE, ci-joint avec une note de synthèse.

**Budget Principal.**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	9 117 931,63 €	9 117 931,63 €
Section Investissement	3 982 705,35 €	3 982 705,35 €
<b>Total</b>	<b>13 100 636,98 €</b>	<b>13 100 636,98 €</b>

**Budget Annexe – ZAE du Massip (Morcenx-la-Nouvelle)**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	310 000,00 €	310 000,00 €
Section Investissement	155 000,00 €	155 000,00 €
<b>Total</b>	<b>465 000,00 €</b>	<b>465 000,00 €</b>

**Budget Annexe – ZAE de Cantegrit (Morcenx-La-Nouvelle)**

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	- €	- €
Section Investissement	70 000,00 €	70 000,00 €
<b>Total</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>

- **DECIDE** d'approuver la proposition de Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Morcenais

Voix pour **20**  
Voix contre **0**  
Abstention **0**

- **DECIDE** d'approuver la proposition de Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la ZAE du Massip (Morcenx-La-Nouvelle)

Voix pour **20**  
Voix contre **0**  
Abstention **0**

- **DECIDE** d'approuver la proposition de Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de la ZAE de Cantegrit (Morcenx-La-Nouvelle)

Voix pour **20**  
Voix contre **0**  
Abstention **0**



- **DECIDE** d'adopter pour les trois budgets communautaires la disposition permise par l'instruction comptable et budgétaire M57 qui offre la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Voix pour	20
Voix contre	0
Abstention	0

***Présentation du Budget Général Agrégé***

Libellés	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	9 427 931,63 €	9 427 931,63 €
Section Investissement	4 207 705,35 €	4 207 705,35 €
<b>Total</b>	<b>13 635 636,98 €</b>	<b>13 635 636,98 €</b>

Le secrétaire de séance

Hélène Cousseau

Morcenx-la-Nouvelle, le 3 avril 2024

Le Président

Jérôme Baylac Doumengey



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*

Copies : Préfecture - Chrono – Compta – dossier conseil



# NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2024

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENNAIS

### COMMUNAUTE DE COMMUNES :

#### Démographie :

La population INSEE passe de 9587 habitants en 2023 à **9.612 en 2024 (+25)**. (Pour mémoire : 9793 habitants en 2017).

#### Equilibre financier :

Pour 2024, Le Budget Primitif du budget principal est équilibré en dépenses et en recettes à **9 117 931,63 €** en fonctionnement et à **3 982 705,35 €** en investissement.

La section d'investissement devrait s'équilibrer en réalisant un nouvel emprunt limité à **500.000 €**.

#### Contexte :

Le budget a été conçu en consolidant les nouveaux services (conseiller numérique, bus France Service), le recrutement d'un chargé de mission transition écologique pour 3 ans, et les orientations du PPI. Cette prospective tient compte d'une inflation de 3%.

#### Fiscalité et dotations de l'Etat :

L'évolution des produits fiscaux est en partie assurée par la hausse des bases forfaitaire de 3,9%.

En intégrant l'évolution physique des bases, celles-ci augmentent de **4,37%** pour la TFB, de **4,51%** pour la TFNB, **-4,28%** pour la THRS et de **5,86 %** pour la CFE. A taux constants, cela représente une hausse des produits fiscaux de **121.513 €**.

A la date d'élaboration de ce document, la DGF n'a pas été encore notifiée, elle a été prévue sur le budget en légère hausse de **8.100 €**. Sa part « dotation de compensation » devrait rester aux alentours de 284.131 € et la part « dotation d'intercommunalité » qui est normalement calculée à **164.043 €** en 2023, ne devrait en réalité être versée que pour **89.101 €**, sa progression annuelle ne pouvant excéder 10% de l'année précédente. **La Communauté de Communes ne percevra donc la DGF à plein (aux alentours de 448.000 €) pas avant 2032.**

A ce jour le FPIC n'a pas été notifié, le budget est basé sur une stabilisation du reversement (dépenses) à hauteur de 210.000 €. L'encaissement (recettes) étant sécurisé à minima à 90% de l'année précédente, par prudence ce reversement sera estimé à cette hauteur, soit 70.955 €, le rang de la Communauté de Communes étant très proche de celui ne permettant plus au bloc communal de bénéficier de celui-ci.

Pour rappel, la part de la fiscalité qui a été transférée des communes (CFE, CVAE, IFER, Tascom...) ainsi qu'une part de leur DGF est reversée aux communes pour maintenir leurs ressources fiscales via des Attributions de compensation. Toutefois, d'un commun accord, ces attributions de compensation ont été minorées depuis 2022 de 140.002 €. Pour 2024 est prévu le reversement de la part d'IFER des communes, y compris le rappel prévu des années 2022 et 2023, ainsi qu'une réduction de celle de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle correspondant à sa participation pour la construction de la passerelle de la voie verte du Batan.

Le budget 2023 est prévu avec un maintien des taux de fiscalité « ménage » et « professionnels » et la mise en place de la Gemapi, votée en 2023.

Endettement :

Courant 2024, la dette communautaire du budget principal doit passer de **4.340.126,58 €** à **4.157.278,82 €** en incluant la réalisation d'un nouvel emprunt de 500.000 € et un remboursement de 702.847,71 €

La collectivité n'a aucun emprunt toxique.

L'objectif suivi est de stabiliser l'endettement aux alentours de 4.000.000 € d'ici 2026.

La ligne de trésorerie en cours au 01/01/2024 est de **300.000 €** non mobilisée à ce jour. Etant donné la trésorerie actuelle, il n'est pas prévu de la renouveler en 2024.

La section de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Budget 2023	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	537 259,00	762 749,28
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 723 500,00	1 783 301,53
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 119 966,00	4 184 745,77
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	604 788,25	988 445,05
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	374 280,06	376 900,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	837 226,94	924 790,00
66	CHARGES FINANCIERES	106 170,43	92 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	10 000,00	5 000,00
		<b>8 313 190,68</b>	<b>9 117 931,63</b>
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	400 000,00	601 099,03
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	40 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 900,00	7 500,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	268 015,00	262 350,00
73	IMPOTS ET TAXES	6 480 189,68	6 980 409,50
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 073 333,00	1 207 373,10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 753,00	18 600,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	500,00
		<b>8 313 190,68</b>	<b>9 117 931,63</b>

- le chapitre 011 « charges à caractère général » tient compte de l'inflation prévue cette année, et la consolidation du fonctionnement des services communautaires. La prévision augure un maintien des tarifs d'électricité mais une augmentation des factures énergétiques liées aux containers frigorifiques ainsi que la collecte des déchets de venaison. Sont aussi prévus les bons d'achats pour l'acquisition des récupérateurs d'eau, la prise en charge de la maintenance et de la location des copieurs dans les écoles, une prestation pour améliorer la sécurité informatique, des frais d'avocat pour des contentieux en lien avec le PLUiH, le coût pour l'animation de l'OPAH-RU et enfin le permis de louer, et l'adhésion à l'EPFL.

- le chapitre 012 « charges de personnels » augmente mécaniquement par le glissement vieillesse technicité (GVT) habituel et l'harmonisation du régime indemnitaire représentant une hausse annuelle moyenne d'environ 10.000,00 €. Il intègre l'impact de l'augmentation de la valeur du point en 2023 et des 5 points supplémentaires appliqués à partir de janvier 2024. Ce chapitre tient aussi compte des variations physiques de personnels (remplacements) et prévoit le recrutement d'un agent technique saisonnier et du recrutement éventuel d'un assistant de Direction. Le budget prévoit enfin le recrutement possible de 2 animateurs saisonniers pour la mission CJS et la

baisse des prestations facturées par le SEDHL pour les services aux commerçants (mise en place de la Redevance Spéciale).

- le chapitre 65 « charges de gestion courante » est impacté par la hausse des participations aux syndicats et de la participation au CIAS. Il intègre l'aide économique aux entreprises et l'enveloppe des subventions attribuées aux associations est prévue aussi à la hausse.

Les recettes tiennent compte des mises à disposition et des subventions pour le conseiller numérique et le bus France Service, le CTG et le chargé de mission transition écologique.

Les recettes fiscales et les dotations tiennent compte quant à elles de la variation forfaitaire (+3,9%) et physique des bases.

#### Des dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipements inscrites au BP 2024 s'élèvent à **3.165.634,54 €**, le tout subventionné potentiellement à hauteur de près de **231.843,60 €**.

Le budget prévoit exceptionnellement l'acquisition potentielle d'un immeuble dans l'attente d'une cession pour la même valeur après les délais incompressibles d'adhésion à l'EPFL.

#### **Le détail des projets inscrits au BP 2024 est donc prévu comme suit :**

Libellé	BUDGET GLOBAL
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	170 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 800,00
IMMOBILISATION CORPORELLE	250 000,00
PARTICIPATION CAPITAL	20 000,00
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	50 000,00
MEDIATHEQUE CENTRALE	41 035,97
LUDOTHEQUE	8 172,70
ACHAT MATERIEL ECOLES	20 000,00
RENOVATION VOIRIE	550 000,00
AIRE GENS DU VOYAGE	220 000,00
ACHAT MATERIEL DIVERS	131 259,89
RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)	2 000,00
PLAN LOCAL URBANISME PLUI	50 000,00
TRAVAUX 1/3 LIEU	20 000,00
PISTES CYCLABLES	981 365,98
DECHETS VENAISON	25 000,00
ENERGIE RENOUVELABLE	600 000,00
FOSSES	25 000,00
	<b>3 165 634,54</b>



En conclusion, la Communauté de Communes a fixé des objectifs de stabilité de son endettement, de maîtrise des dépenses de fonctionnement) tout en relançant ses investissements

Sans tenir compte des excédents reportés (600.000 €), la capacité d'autofinancement devrait atteindre l'objectif de stabilité (autour de 300.000 € par an), permettant de tenir un programme pluri-annuel d'investissement ambitieux tout en se désendettant.

## ZAE :

Globalement les budgets lotissements sont en déficit essentiellement causés par la présence du stock de terrains non encore vendus, mais en cours de ventes. Les budgets sont construits en équilibre avec les prévisions de toutes les dépenses et les recettes à venir jusqu'à la clôture du budget.

### ZAE de Massip :

Pour 2024, le Budget annexe de la ZAE de MASSIP est équilibré en dépenses et en recettes à **310.000,00 €** en fonctionnement et pour **155.000,00 €** en investissement.

Les terrains sont encore propriété de Morcenx-la-Nouvelle et les ventes se réalisent au cas par cas. En 2024, 16.000m<sup>2</sup> seront cédés à la Communauté de Communes et revendus à des acquéreurs qui se sont positionnés à prix coûtant.

Aucune dette n'est liée à ce budget annexe.

### ZAE de Cantegrit :

Pour 2023, le Budget annexe de la ZAE de Cantegrit est équilibré en dépenses et en recettes à **0,00 €** en fonctionnement et pour **70.000,00 €** en investissement.

Il s'agit d'une vente à terme avec un versement annuel de 5.000 € pendant 9 années puis du solde.

A terme, cette ZAE, sera soldée à l'équilibre

Aucune dette n'est liée à ce budget annexe.



**BUDGET ANNEXE - ZAE du MASSIP  
ANNEE 2024**

**ARRETE - SIGNATURES**

Présenté par le Président,

A Morcenx-la-Nouvelle, le 03/04/2024

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE : Pour 20 Contre 0 Abst...0

Date de la convocation : 21/03/2024

Délibéré par le Conseil Communautaire en session **ORDINAIRE**

A Morcenx-la-Nouvelle, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Communautaire :

BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme		COUSSEAU Hélène	
CARRERE Paul		DOURTHE Michel	
CANTEGREIL Isabelle		GASTON Martine	
ABRAHAM Rose-Marie		PRADERE Frédéric	
LABORDE Claude		DUCOUT Nicole	
GUILHEMSAN Christelle		GAILLARD Marc	
VILLATORO Yannick	Abs	REMY Jean-Pierre	
CADIS Anaïs		DUVIGNAU Monique	
BIREMONT Daniel		OLIVIER Roxane	
MOMEN Nathalie		DUBROCA Jean-Luc	
SCOGNAMIGLIO Luc	Abs	PLANCKE Didier	

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY





**BUDGET PRINCIPAL**

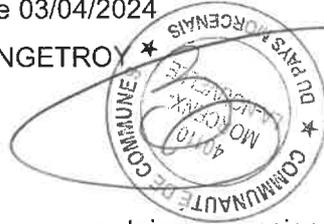
**ANNEE 2024**

**ARRETE - SIGNATURES**

Présenté par le Président,

A Morcenx-la-Nouvelle, le 03/04/2024

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE : Pour 20. Contre 0. Abst. 0.

Date de la convocation : 21/03/2024

Délibéré par le Conseil Communautaire en session **ORDINAIRE**

A Morcenx-la-Nouvelle, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Communautaire :

BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme		COUSSEAU Hélène	
CARRERE Paul		DOURTHE Michel	
CANTEGREIL Isabelle		GASTON Martine	
ABRAHAM Rose-Marie		PRADERE Frédéric	
LABORDE Claude		DUCOUT Nicole	
GUILHEMSAN Christelle		GAILLARD Marc	
VILLATORO Yannick	Abs	REMY Jean-Pierre	
CADIS Anaïs		DUVIGNAU Monique	
BIREMONT Daniel		OLIVIER Roxane	
MOMEN Nathalie		DUBROCA Jean-Luc	
SCOGNAMIGLIO Luc	Abs	PLANCKE Didier	

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY





**BUDGET ANNEXE - ZAE de CANTEGRIT**  
**ANNEE 2024**

**ARRETE - SIGNATURES**

Présenté par le Président,  
A Morcenx-la-Nouvelle, le 03/04/2024  
Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
VOTE : Pour 20 Contre 0 Abst... 0  
Date de la convocation : 21/03/2024

Délibéré par le Conseil Communautaire en session **ORDINAIRE**

A Morcenx-la-Nouvelle, le 03/04/2024

Les membres du Conseil Communautaire :

BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme		COUSSEAU Hélène	
CARRERE Paul		DOURTHE Michel	
CANTEGREIL Isabelle		GASTON Martine	
ABRAHAM Rose-Marie		PRADERE Frédéric	
LABORDE Claude		DUCOUT Nicole	
GUILHEMSAN Christelle		GAILLARD Marc	
VILLATORO Yannick	Abs	REMY Jean-Pierre	
CADIS Anaïs		DUVIGNAU Monique	
BIREMONT Daniel		OLIVIER Roxane	
MOMEN Nathalie		DUBROCA Jean-Luc	
SCOGNAMIGLIO Luc	Abs.	PLANCKE Didier	

Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

